

Soucis congénitaux



Avant même de voir le jour juridiquement, la "future" formation des islamistes connaît des déboires avec l'administration. Le directeur des libertés publiques et des affaires politiques dont les services ont refusé de recevoir le dossier du parti des mains de ses membres fondateurs, a signifié ce dimanche au leader de la nouvelle formation le refus de l'administration de reconnaître le parti.

Le directeur évoque des raisons d'ordre juridique qui empêcheraient certains des membres fondateurs du parti d'exercer leurs droits politiques.

Le directeur des libertés publiques et des affaires politiques avance trois raisons fondamentales qui poussent l'administration à rejeter le dossier du parti de la Convergence Démocratique (PCD).

Parmi les mandataires se trouvent, selon le directeur, des personnes poursuivies par la justice. Il parle sûrement à Jamil Ould Mansour et de ses compagnons isla-

mistes, arrêtés en mai 2003, incarcérés jusqu'en août de la même année et poursuivis par la justice pour intelligence avec une puissance étrangère et tentative de renversement de l'ordre constitutionnel. On se rappelle qu'après le putsch du 08 juin de l'année dernière, les islamistes avaient bénéficié d'une liberté provisoire contre leur gré (Ils avaient manifesté et refusé de sortir de leur prison sans être jugés ou acquittés. Ils ont été délogés par la force par la police), ce qui équivaut à une libération, les libertés provisoires étant souvent synonymes de relâche dans ce pays. C'est donc derrière cet argument que le pouvoir entend se retrancher pour priver les islamistes de leurs droits politiques. Pour le second argument, le direc-

Suite en page 3

Soucis congénitaux

Suite de Une

teur évoque (toujours oralement) le fait que sur la liste des membres fondateurs se trouvent des personnes qui ont été "jugées" par des tribunaux. Un argument vague quand on sait qu'il vise en premier lieu le président de la formation, Cheikh Ould Horma qui, à l'instar de Mohamed Khouna Ould Haïdalla et quelques uns des compagnons de celui-ci, est condamné à 5 ans de prisons avec sursis et démis de ses droits politiques par la cour criminelle de Nouakchott, après la présidentielle du 07 novembre dernier, un procès d'intentions et un dossier d'accusation retentissant de vacuité. Le pouvoir oubliant peut-être que ce verdict fait l'objet d'un recours devant la cour suprême déposé par les accusés et dont le jugement est mis en délibéré pour le 20 avril prochain. En effet, ce recours suspend systématiquement la peine prononcée par la cour criminelle. Le troisième argument, lui, rejoint pratiquement le premier car il vise les islamistes de manière générale. La constitution mauritanienne interdit "toute formation politique à connotation religieuse", mais la formation en question, même si elle est étiquetée comme telle par les observateurs politiques, renferme des leaders qui n'ont rien à voir avec l'islamisme. Le parcours politiques du secrétaire générale du parti, Gagny Diawara, n'interfère à aucun moment avec le mouvement islamiste. Lui et les indépendants ne peuvent en aucun cas être taxés d'islamistes et la loi ne dit guère qu'un parti politique ne peut pas avoir des militants ou sympathisants islamistes.

Le comportement des autorités à l'égard des dirigeants de la formation naissante en dit long sur la suite qu'elles pouvaient donner à la création de cette formation politique.

Mercredi 7 avril, les mandataires du Parti de la Convergence Démocratique se rendent au ministère de l'Intérieur, des postes, et Télécommunications (MINT) dans le but de déposer le dossier de leur parti. Arrivés à 12 heures 30 minutes, ils y resteront jusqu'à 17 heures sans être reçus par les autorités. Le directeur étant absent, son adjoint se déclare incompetent pour recevoir un tel dossier. Le secrétaire général auprès duquel ils chercheront une audience, répond



L'ombre de Ould Daddou plane sur l'interdiction du PCD

par le biais de son secrétaire particulier qu'il se trouve en pleine réunion tandis que le secrétariat central se dit dans l'impossibilité de classer le dossier dans le courrier arrivée. Pendant que les mandataires de la future formation se démenent de bureau en bureau, les responsables du MINT s'échappent par des voies dérobées et en quelques heures les services se vident. A 17 heures, les forces de l'ordre demandent aux "étranges" visiteurs de partir. Pour la première fois depuis le début du processus démocratique, les autorités sont allées jusqu'à refuser de recevoir le dossier de demande d'une formation politique. Il y a trois ans, le pouvoir refusait de reconnaître la Convention pour le Changement après la dissolution de Action pour le Changement; il refusait également de reconnaître le parti Nouhoud qui essayait de renaitre des cendres du parti de l'Avant-garde Nationale, et l'ADEMA; pour toutes ces formations, le pouvoir avait pris la peine (tout en sachant à l'avance qu'il ne va pas les reconnaître) de recevoir suivant la règle de l'art leurs mandataires et de statuer légalement sur leur dossier.

En adoptant cette nouvelle méthode du refus systématique de réception, le pouvoir s'inscrit d'avantage dans une perspective de durcissement à l'égard de l'opposition. Les leaders de la

nouvelle formation pourront, pour obtenir le récépissé, "renvoyer" quelques un des membres fondateurs du parti, quitte à les réengager à l'occasion du premier congrès de celui-ci. On a vu Ahmed Ould Daddah revenir avec brio à la tête du rassemblement des Forces Démocratiques après la dissolution de l'UFD/EN et Messaoud Ould Boulkheir passer le cap à l'APP.

Reste que le malaise politique dans lequel se trouve aujourd'hui le pays nécessite des solutions autres que le recours à la création de nouvelles formations politiques. L'opposition mauritanienne est comateuse depuis quelques années et seul le nivellement de sa classe dirigeante et la venue de forces nouvelles peut lui rendre sa crédibilité.

Entre un pouvoir pourri par l'usure et une opposition qui se refuse à tout renouvellement dans ses structures (ses leaders se contentant souvent de changer de formation), la différence réside dans le seul fait que la seconde n'a pas la puissance publique de son côté.

En attendant de voir la classe politique nationale se ressaisir pour éviter le pire, espérons que les "barbus" sauront, dans l'avenir, dire la bonne prière afin de voir reconnaître leur formation.